



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt-quatrième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix à seize heures trente (24-11-2010 à 16 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Monsieur Serge Lévesque, préfet suppléant et maire de la Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 4

JOURNALISTES : 2

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

#2010-11-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 24 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 24 novembre 2010 tel que présenté".

#2010-11-198

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 19 OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 19 octobre 2010 tel que présenté".

CORRESPONDANCE

A) Attribution d'une subvention du ministère des Transports pour le transport collectif

#2010-11-199

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 17 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 17 novembre 2010, au montant de 694 947,81 \$".
(Voir annexe "A")

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-11-200

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU TNO LAC-WALKER AU 17 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 17 novembre 2010 au montant de 20 035,74 \$".
(Voir Annexe "B").

Je, soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

#2010-11-201

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES POUR L'ANNÉE 2011

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'année 2011, comme toutes les MRC du Québec, à sa session régulière de novembre;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions demande aux MRC de transmettre des prévisions budgétaires de façon non consolidée en ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement et d'investissement;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières transmettra ses prévisions budgétaires au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire selon les délais prescrits par la Loi.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les prévisions budgétaires 2011 pour la MRC de Sept-Rivières pour un montant total de 2 697 694 \$;
(Voir Annexe "C")

#2010-11-202

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la MRC de Sept-Rivières et ce, conformément à la loi".
(Voir Annexe "D")

#2010-11-203

NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ATTENDU QUE le 17 décembre 2003 le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;

ATTENDU QUE la Loi confie aux MRC le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté la résolution N° 2004-09-201 confiant au CLD de la MRC de Sept-Rivières le mandat et les responsabilités en matière de développement local et de soutien au développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a constitué le conseil d'administration du CLD en adoptant la résolution N° 2004-10-212 et a établi la durée du mandat des membres en adoptant la résolution N° 2005-10-217;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer certains membres au sein du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'en novembre 2011.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme Madame Guylaine Quessy, représentante milieu économique de la Ville de Port-Cartier, au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Sept-Rivières pour un mandat se terminant en novembre 2011;

QUE cette résolution soit acheminée à madame Guylaine Quessy ainsi qu'au président et au directeur général du CLD de la MRC de Sept-Rivières".

#2010-11-204

AUTORISER MADAME LAURENCE MÉTHOT, PRÉFET ET MONSIEUR ALAIN LAPIERRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, À ASSISTER À L'ASSEMBLÉE DES MRC DU QUÉBEC DE LA FQM, QUI AURA LIEU À QUÉBEC LES 1^{ER} ET 2 DÉCEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Laurence Méthot, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister à l'assemblée des MRC du Québec de la FQM, qui aura lieu à Québec les 1^{er} et 2 décembre 2010;

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

#2010-11-205

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-FORUM BIO-ALIMENTAIRE CÔTE-NORD 2010

ATTENDU la tenue du Forum bio-alimentaire de la Côte-Nord les 3, 4 et 5 novembre 2010;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières désire soutenir cet événement significatif pour notre région;

ATTENDU le plan de visibilité offert à la MRC par la table bio-alimentaire Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 1 000 \$ au Forum bio-alimentaire de la Côte-Nord pour l'organisation du forum « l'agroalimentaire et les produits marins en symbiose sur la Côte-Nord » qui a eu lieu les 3, 4 et 5 novembre dernier à Sept-Îles".

QUE les sommes soient prises à même le poste "Promotions et Publicités".

#2010-11-206

AUTORISER MADAME HENRIETTE LAPIERRE À ASSISTER AUX JOURNÉES DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DE DUPLESSIS QUI ONT EU LIEU À SEPT-ÎLES LES 17 ET 18 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Henriette Lapierre à assister aux journées de l'industrie touristique de Duplessis, qui ont eu lieu à Sept-Îles les 17 et 18 novembre dernier sous le thème « ID pour se démarquer »

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses selon le règlement en vigueur".

#2010-11-207

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN MENANT AU LAC DAIGLE (1,7 KM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Sept-Rivières a délégué à la Ville de Sept-Îles, par sa résolution N° 2005-08-184, le pouvoir de présenter une demande commune de soumission publique pour le déneigement du chemin du Lac Daigle à partir du canal de drainage de la rue Holliday jusqu'à l'intersection du chemin du pourtour du lac Daigle;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues confectionné par monsieur Philippe Harvey en date du 15 octobre 2010, concernant le contrat N° 2010-5500 de la Ville de Sept-Îles relatif au déneigement du chemin du lac Daigle dans les limites de la Ville et du TNO Lac-Walker;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

"QUE le contrat relatif au déneigement du chemin menant au lac Daigle (1,7 km) soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme soit, Équipements Nordiques inc., pour la somme de 35 530 \$, taxes applicables en sus, selon l'option 3; soit pour un contrat d'une durée de 5 ans selon les détails apparaissant au rapport de M. Philippe Harvey;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat et tout autre document s'y rattachant".

(Voir Annexe "E")

#2010-11-208

CONTRIBUTION DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD

ATTENDU QU'il a été convenu que la MRC de Sept-Rivières assumerait le tiers de la facture du dossier de l'intervention – injonctions contre le projet La Romaine, en partenariat avec la Conférence régionale des Élus de la Côte-Nord et la MRC de la Minganie;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières verse une contribution de 7 825,77 \$ à la Conférence régionale des Élus de la Côte-Nord afin de couvrir la part de la MRC de Sept-Rivières dans le dossier d'intervention – injonctions contre le projet La Romaine;

QUE les sommes soient prises à même le poste honoraires professionnels".

(Voir Annexe "F")

#2010-11-209

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS DE L'INSPECTRICE RÉGIONALE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt des rapports de l'inspectrice régionale en date du 17 novembre 2010".

(Voir Annexe "G")

#2010-11-210

CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT N° 2010-165 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2009-151 DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Port-Cartier désire amender son règlement de zonage N° 2009-151;

ATTENDU QUE le règlement N° 2010-165 amendant le règlement de zonage N° 2007-151 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement N° 2010-165 de la Ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

(Voir Annexe "H")

#2010-11-211

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE L'ARCHIVISTE DU MOIS D'OCTOBRE 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte le dépôt du rapport de l'archiviste du mois d'octobre 2010".

(Voir Annexe "I").

AVIS DE MOTION

#2010-11-212

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NO 02-2005 ET SES AMENDEMENTS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire N° 02-2005 relatif aux zones de risque d'érosion littorale en bordure du fleuve Saint-Laurent et de l'estuaire de certaines rivières du territoire de la MRC de Sept-Rivières et ses amendements.

Copie du projet de règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

(Voir Annexe "J").

AFFAIRES NOUVELLES

#2010-11-213

ENTENTE DE PARTENARIAT SERVICE D'ARCHIVES DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la convention de partenariat 2005-2010 services professionnels en archivistique et entreposage se termine en décembre 2010;

ATTENDU QUE la MRC et ses partenaires reconnaissent l'importance et l'utilité d'offrir des services communs de conservation et de diffusion des archives des organismes publics et privés de son territoire;

ATTENDU la volonté des partenaires de renouveler l'entente;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Laurence Méthot, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer la convention de partenariat 2011-2012 – services professionnels en archivistique et entreposage de la MRC de Sept-Rivières.

#2010-11-214

AVIS DU CONSEIL DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES CONCERNANT LA CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC « EXPANSION DU RÉSEAU DE TRANSPORT EN MINGANIE – RACCORDEMENT DU COMPLEXE DE LA ROMAINE »

ATTENDU QU'Hydro-Québec prévoit la construction de deux lignes de transport d'énergie entre le complexe hydroélectrique La Romaine, présentement en construction, et le Poste Montagnais, au nord, et Poste Arnaud, au sud, tous les deux situés dans la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le tracé prévu de la ligne de transport d'énergie passant au sud traversera, entre autres, une aire d'affectation de conservation intégrale;

ATTENDU QUE dans une telle aire d'affectation, il y est interdit, entre autres, les travaux de terrassement et de construction et que toute intervention susceptible de modifier l'aspect du terrain ou de la végétation ou de perturber la faune et la flore y est prohibée;

ATTENDU QUE les travaux projetés de construire une ligne de transport d'énergie par Hydro-Québec dans l'aire d'affectation de conservation intégrale sont susceptibles de modifier l'aspect du terrain ou de la végétation ou de perturber la faune et la flore;

ATTENDU l'avis d'intervention de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, pour son mandataire Hydro-Québec, en date du 30 septembre 2010;

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC de Sept-Rivières doit se prononcer sur la conformité de cet avis aux dispositions de son schéma d'aménagement.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Serge Lévesque;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières donne un avis de non conformité aux dispositions de son schéma d'aménagement pour le projet d'Hydro-Québec de construire une ligne de transport d'énergie dans l'aire d'affectation de conservation intégrale".

(Voir Annexe "K").

PÉRIODE DE QUESTIONS

- B) Demande par un citoyen pour ajout d'éclairage dans le secteur Lac Daigle
- C) Demande d'intervention de la SQ dans le secteur Lac Daigle pour contrer la vitesse de certains résidents
- D) Questionnement sur la possibilité de donner un contrat à la Ville de Sept-Îles afin de faire le balayage de la rue
- E) Demande d'intervention de la part de la MRC pour obtenir une zone de coupe de bois
- F) Questionnements sur la façon de faire pour le nouveau contrat de déneigement

#2010-11-215

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre;

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 24 novembre 2010 soit et est levée à 17 h 25."

Signé
 Laurence Méthot
 Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé
 Alain Lapierre
 Directeur général et secrétaire trésorier